

**EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE**

Le Maire de MARCILLY LE CHATEL

-Considérant les conditions climatiques du moment, et la nécessité de préserver la qualité du terrain de football,  
-Vu la demande de l'Entente Sportive de Champdieu, Marcilly,

**ARRETE**

**Article 1 :** Suivant les conditions climatiques du moment, et la nécessité de préserver la qualité du terrain de football, celui-ci ne sera pas praticable les 10 et 11 janvier 2026.

**Article 2 :** La copie du présent arrêté sera transmise à :  
Monsieur Le Sous-Préfet de Montbrison.  
Monsieur le Président de l'E.S CHAMPDIEU MARCILLY  
Monsieur le Président du District de la Loire du Football

Fait à Marcilly Le Châtel le 9 janvier 2026.

Le Maire  
Thierry GOUBY

